intérêts nationaux, il importe souverainement de tenir constamment au point nos moyens de défense. Le chef du parti de la C.C.F. (M. Coldwell), l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) et celui de Cariboo (M. Irvine) ont proposé la création de comités de défense. Je partage l'idée que le parti pris politique doit être exclu dans la formation de tels comités. Je propose que ce comité non politique se compose de représentants de tous les organismes nécessaires à la guerre totale que nous avons connus pendant la récente guerre et de tous organismes supplémentaires qui seraient jugés opportuns. Le travail de la commission mixte canado-américaine de défense pourrait faire partie intégrante de la besogne de cette commission de défense. Cette commission non politique de défense, formée de techniciens, pourrait fonctionner avec la même latitude et la même liberté de toute ingérence politique que la Société Radio-Canada, mais pourrait se soumettre une fois par année à un interrogatoire serré de la part d'un comité de la Chambre afin de permettre aux représentants du peuple de se rendre compte si nos spécialistes militaires tiennent nos moyens de défense bien au point.

J'exprime de nouveau, en terminant, monsieur l'Orateur, mon opinion que la formation militaire universelle en temps de paix peut être une nécessité inéluctable si nous voulons nous acquitter de toutes nos obligations sous l'empire des dispositions de la Charte des Nations Unies. Je désire cependant que le mode d'instruction à adopter soit pratique en même temps qu'efficace. Dans un message aux législateurs des nations de l'univers, Sa Sainteté le pape Pie XII disait, la veille de Noël 1944:

En outre, un devoir s'impose à tous, devoir qui ne souffre ni retard, ni temporisation, ni hésitation, ni subterfuge: c'est l'obligation de faire l'impossible pour proscrire, une fois pour toutes, les guerres d'agression en tant que solution légitime des différends internationaux et en tant que moyen de combler des aspirations nationales.

En approuvant cette charte et en assumant les obligations qu'elle nous impose, nous accomplissons le devoir sacré qui nous incombe. J'ai confiance que nous manifesterons aux yeux du monde, par un vote très catégorique, la détermination qui anime tous les citoyens du Canada d'assurer la paix et la sécurité internationales.

M. DONALD M. FLEMING (Eglinton): Monsieur l'Orateur, en me levant pour appuyer la motion, on me permettra de répéter ce que j'ai dit sur un sujet semblable, dans cette enceinte, jeudi soir dernier. J'estime que les accords internationaux devraient recevoir l'approbation unanime de la Chambre. Il est

en effet des plus désirables que la Chambre n'aient qu'une seule voix pour formuler l'attitude du parlement sur l'organisation des Nations Unies et la Charte qu'on nous demande de ratifier.

Nous abordons cette question fiers du rôle qu'ont joué les délégués canadiens à la conférence de San-Francisco. Nous rappelons en même temps un événement épique qui s'est déroulé au pays, en 1919, lorsque le Canada, par l'entremise de ses représentants, a signé au nom de Sa Majesté le traité de Versailles. C'était un grand pas dans notre évolution constitutionnelle, un grand événement qui auréolera toujours la mémoire de sir Robert Borden. Les Canadiens ont cependant de plus en plus raison d'être fiers du rôle que le Canada joue dans les conseils internationaux. On peut sans doute dire de tous nos délégués à la conférence de San-Francisco qu'ils ont tous apprécié l'honneur d'y représenter le Canada, et qu'ils se sont tous bien acquittés de leur tâche. Ils sont d'avis que leur contact avec les chefs des autres nations du monde leur a été très précieux, ainsi qu'au Parlement. Les délégués canadiens n'ont fait entendre qu'une seule voix, et leur unanimité a grandement augmenté l'influence du Canada à la conférence. C'est un grand avantage pour un pays que de pouvoir compter sur l'appui presque unanime de ses citoyens relativement à sa politique internationale. Ce fut un grand avantage pour l'Angleterre lorsque, même à la suite du changement de gouvernement, l'été dernier, il n'y a pas eu d'interruption dans la politique internationale que cette nation a suivie. C'est aussi un grand avantage pour le Canada que de pouvoir, à San-Francisco, se prononcer d'une voix unanime. Puisse cet état de choses se continuer! Puissent le Parlement et la population du Canada aborder la question de nos relations internationales avec une saine unanimité

Dans leurs excellents rapports à la Chambre. les délégués du Canada qui ont assisté à cette conférence ont parlé, de la part qu'a prise le Canada aux délibérations. Nous savons tous que le sort a voulu que fût confiée au Canada la mission d'interprète. Nous savons depuis longtemps que nous avons été institués en quelque sorte les interprètes de l'Angleterre auprès des Etats-Unis et les interprètes des Etats-Unis auprès de l'Angleterre. Voici maintenant que le Canada continue à jouer son rôle agrandi d'interprète entre les nations du monde. On nous tient maintenant pour au moins une des principales nations du groupe désigné sous le nom de nations secondaires du monde. C'est donc pour nous une occasion spéciale de faire régner l'entente entre